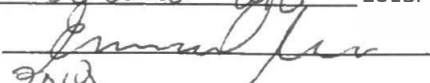


La présente déclaration statutaire a été présentée par : téléphone , courriel , courrier , en personne à monsieur/madame Paméla Lavoie qui nous confirme que son contenu correspond bel et bien à ce qu'il/qu'elle nous a rapporté(e) en date du 28 août 2018 2018.
Signature du déclarant : 
Date : 28 sept 2018

P-1094

Déclaration Statutaire

Je, Lavoie, Paméla, DDN : 1991-11-22 - Enregistré au bureau 500, René-Lévesque Ouest
(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que, le 28 août 2018

Événement en lien avec les services policiers :

R1 : Je me présente, je suis Paméla Lavoie et je suis intervenante psychosociale en itinérance depuis maintenant cinq ans. Une des jobs que j'ai occupée c'était dans un refuge pour personne itinérante à Montréal à Montréal. J'ai occupé ce poste-là durant un an en 2016, et ce que j'étais emmenée à faire souvent le soir c'était de faire l'admission des femmes itinérantes qui avaient besoin d'hébergement pour la nuit, et souvent on se faisait appeler par d'autres ressources pour savoir si on avait de la place mais aussi par des policiers et des policières qui nous appelaient dans le fond pour nous demander si on pouvait prendre telle ou telle dame qu'ils avaient rencontrés par exemple dans le Métro à la fermeture du Métro ou dans les parcs; elles n'avaient nulle part où aller, donc ils nous appelaient pour savoir si nous, on pouvait prendre ces dames-là.

Je me souviens, je pense que c'était au printemps 2016 que la situation s'est passée. Je me suis fait appelé par des policiers qui étaient je pense à la station Atwater, à la sortie du Métro, c'est-à-dire je pense à une heure et demie du matin. Il y avait une femme inuite qui dormait sur un banc, je pense qu'elle était inuite, c'est ce que les policiers m'ont dit. Est-ce qu'ils lui ont demandé? Je ne sais pas. Ils savaient exactement de quelle communauté elle venait mais il y a énormément d'Inuit dans ce coin-là de Montréal alors j'imagine que c'était vrai. Dans le fond, ils m'ont appelé pour me demander si on avait de la place pour cette femme-là.

La situation qui m'a fait beaucoup réagir c'est les propos dits par les policiers à propos de cette femme-là. Ils disaient que – ça fait deux ans, ça fait un bout quand même – ils disaient que c'était une Inuite comme toutes les autres, qu'elle était complètement saoule et qu'ils devaient faire quelque chose avec elle, qu'ils devaient la tasser, qu'elle dérangeait le monde. « Elle est saoule comme d'habitude », ils insinuaient que les Inuits dans ce coin-là étaient du monde vraiment dérangeant. Ils n'étaient vraiment pas respectueux et la dame était directement en face d'eux, ils lui manquaient de respect directement dans sa face, j'entendais la femme au téléphone parler par-dessus pour dire qu'elle voulait aller dormir en-dedans. Elle parlait anglais, comme de quoi elle voulait dormir à l'intérieur à quelque part.

Signature du déclarant _____

Déclaré devant moi, _____

À _____ le _____

Selon la procédure de l'organisme, j'ai pris le nom de la femme et j'ai regardé son dossier dans le système informatique pour voir si je pouvais l'admettre au refuge. On a des *blacklists* qu'on appelle, des personnes qui ont eu des comportements inacceptables avant. On fait cela pour toutes les femmes pour voir si elles peuvent venir. Moi, dans le fond, j'ai demandé à parler à la femme et le policier a refusé de me la passer au téléphone. Habituellement je leur demande, ce n'est pas parce que le policier m'appelle moi que cette femme-là a envie de venir à mon refuge. Vu le Projets Autochtone du Québec, beaucoup d'Autochtones préfèrent aller dans ce refuge-là où les intervenants sont conscientisés à la réalité des Autochtones et des Premières Nations, donc souvent ils ne veulent pas venir à l'organisme parce que les intervenants sont mal formés.

Ils ont refusé de me la passer au téléphone, comme quoi elle n'était pas assez cohérente pour me parler. En tout cas, ils ont refusé de me laisser *feeler* par moi-même cette femme-là à venir au refuge ou pas, alors j'ai été obligée de la refuser, parce que je ne pouvais pas lui parler, je n'étais pas capable de savoir c'était qui la femme et tout.

Q2 : Et là on s'entend que c'est d'un service à un autre, ce n'est pas à titre personnel que vous avez fait cette demande-là?

R2 : C'est ça, c'est la procédure : je parle aux femmes directement, ce n'est pas aux policiers de jouter au téléphone et de répéter les questions que je leur pose. Je peux lui parler pour connaître son niveau de conscience, de savoir si elle sait où les policiers vont l'emmener. J'accumule les informations pendant que je parle à la personne, si elle a l'air agacée ou perdue, si j'ai l'impression qu'elle n'est pas vraiment consciente et qu'elle serait mieux d'aller dans un hôpital plutôt que d'aller dans un refuge. Nous, on n'a pas du tout de services infirmiers durant la nuit et tout ça.

Q3 : Est-ce qu'on peut dire que parce que vous aviez l'impression que cette personne était Autochtone, qu'elle n'avait pas les mêmes services et les mêmes droits qu'un autre? Est-ce que c'est l'impression que vous aviez?

R3 : Moi c'est vraiment ça l'impression que j'ai, parce que je ne pense pas qu'il y aurait eu des généralisations comme ça sur les Inuit et les Autochtones de la part des policiers qui l'ont nommé, ils l'ont vraiment dit, comme quoi tous les Inuits et toutes les Autochtones sont comme ça. Si ça avait été une femme blanche dans le Métro, couchée, ils me l'auraient passé le téléphone et m'auraient laissé lui parler, ils l'auraient emmenée chez-nous et il n'y aurait pas eu de problème, mais vu que dans leur tête ils ont le préjugé que les Inuit sont tout le temps saoul, qu'ils sont tout le temps en état de consommation de différentes substances, c'est comme si elle, elle ne méritait pas d'avoir le même traitement que d'autres personnes.

Q4 : Cette intervention s'est terminée comment?

X

Enquêteur

X

Déclarant

R4 : Comme ils ne voulaient pas me laisser parler à la dame, je leur ai proposé d'appeler au Projets Autochtone du Québec ou de l'emmener directement là-bas parce qu'eux autres, ils l'auraient prise automatiquement et moi c'était vraiment d'avoir son nom au complet, j'avais juste son prénom. La femme ne faisait pas confiance aux policiers, elle ne voulait pas leur donner son nom complet et eux ne voulaient pas me la passer au téléphone, donc au bout de cinq-dix minutes je leur ai dit que je voulais bien les aider mais qu'il fallait qu'ils m'aident aussi pour ne pas que cette femme-là ne dorme dehors au mois de mars.

Je travaille dans un refuge pour itinérant à Montréal et ça faisait quand même parti de la culture de l'organisme de – une des raisons qui m'a fait quitter, c'est qu'il y avait beaucoup de discrimination envers les Autochtones et les premières nations au sein même de l'organisme. Si les policiers voient qu'on en fait subir aux Autochtones, ça devient acceptable et toléré de le faire eux autres aussi, dans le sens où il n'y avait aucune procédure pour les autochtones dans l'organisme.

Dans le fond nous, au refuge, on avait des soupers où on recevait cinq cents personnes pour souper, pour manger un repas chaud dans la cafétéria, et j'ai vu à plusieurs reprises des groupes de quinze Inuit se faire donner des boîtes à lunch froides et se faire refuser l'entrée dans la bâtisse, juste parce qu'ils étaient Inuit. Pour en avoir côtoyé beaucoup, les Autochtones ça parle fort et ça rit, c'est joyeux, et c'est comme si les intervenants n'aimaient pas ça. Ça *clashait* avec les autres itinérants, parce que les Autochtones entraient et restaient un dix-quinze minutes pour manger alors que les autres itinérants arrivaient, s'assoiaient, mangeait, ça prenait une minute et ils étaient partis. Les intervenants n'étaient pas habitués à ce genre de comportement là, donc c'est comme si ils avaient peur de laisser entrer les Autochtones. C'était valorisé qu'on ne les laisse pas entrer. Ça se parle dans le milieu alors si on accepte pas que les Autochtones entrent dans la bâtisse, quand les policiers viennent nous les porter, c'est normal qu'à un moment donné....je veux dire c'est assez systémique, tout est entré dans un système où on discrimine et on a des préjugés, et à un moment donné les Autochtones ne nous font pas confiance et on n'est pas capable de les protéger de cette discrimination-là dans l'organisme communautaire qui a comme mission de les nourrir et de leur offrir un toit pour dormir la nuit.

Q4 : Donc vous sentiez à même l'organisme que les Autochtones n'étaient pas nécessairement les bienvenus?

R4 : Tout-à-fait. Les intervenants n'étaient pas formés pour faire face à cette réalité-là, ils ne connaissaient pas la réalité des Autochtones. Toutes les autres personnes n'étaient pas discriminées dans le service mais les Autochtones l'étaient vraiment beaucoup. C'est plate parce que c'était valorisé, une fois je me souviens d'une de mes collègues qui a refusé – je pense que c'était une affaire où une dizaine d'Inuit attendaient, et je pense qu'avec les Inuit il y avait un groupe de cinq-six Atikamekw qui attendaient en file pour entrer. Elle a regardé la file et est revenue avec des boîtes à

X

Enquêteur

X

Déclarant

lunch pour leur donner; les membres de l'équipe d'intervention l'ont félicité de ne pas les avoir laissé entrer, comme quoi ils faisaient du trouble tout le temps. Je ne sais pas c'est de quel trouble ils voulaient parler, mais rire dans la vie c'est bien. C'est correct de rire.

Dans le fond, c'était pas mal ça la situation avec les policiers qui s'était passé au printemps 2016, quand je travaillais là. Je trouve que c'est important d'en parler parce que moi, j'étais sur appel et j'arrivais, donc je n'avais aucun pouvoir sur mes collègues, je ne pouvais pas arriver et en parler avec eux autres : « Est-ce qu'on peut traiter tout le monde égal? On est des intervenantes, est-ce qu'on peut arrêter de discriminer le monde? ». Dans le fond les « Fait pas ça, fait pas ça », ce n'est pas la réalité.

Q5 : Et si vous aviez le pouvoir de changer un peu les choses, qu'est-ce que vous recommanderiez pour améliorer les pratiques?

R5 : C'est clair que ça prend de la formation auprès des intervenants, que ce soit des Autochtones qui viennent donner des – quand on est dans le communautaire, on a souvent de la formation continue. À chaque trois mois, on est obligé d'aller assister à des formations sur différents sujets, tu sais faire de l'écoute active, la relation d'aide, avec la crise des Syriens on a eu des formations sur l'accueil des réfugiés, et des processus légaux pour être capables de les aider si jamais ils se ramassaient dans nos services, mais on n'a pas de formation à propos de l'intervention holistique auprès des Autochtones, et juste la manière de les accueillir. C'est quoi les interventions qui sont positives et favorables auprès des Premières Nations? On n'en a pas donc pour moi, c'est un gros manque de formation pour faire prendre une prise de conscience. Juste faire l'exercice des couvertures avec tous les traités, et que chaque personne se fait enlever des parcelles de territoire et dans le fond les gens meurent, pour se mettre à la place des Autochtones, pour développer la sensibilité et apprendre des choses, tu sais la vraie histoire de la colonisation du Canada, je pense que ça aide beaucoup. Ça été fait avec des policiers à Montréal je pense, pendant l'été ça été fait avec le SPVM et on m'a dit que ça avait donné quand même des résultats positifs. Auprès des intervenants ce serait de quoi de bien aussi. Ça doit être pris au sérieux ces enjeux-là et ça prend des Autochtones pour les sensibiliser, des intervenants Autochtones qui travaillent aussi dans les services.

Ça prend des liens aussi, parce que je pense qu'il y a deux ou trois refuges pour Autochtones à Montréal; ça prendrait des liens et des partenariats entre les refuges. Admettons que ça prendrait des partenariats, des moments de rencontres où on est capable d'échanger sur les interventions qui sont favorables parce que des Autochtones il va toujours y en avoir dans nos services. Si on n'est pas capable de travailler auprès de ces personnes-là et que ça soit juste plus souffrant de les admettre dans nos services et qu'en fin de compte, on a zéro aidé, on sert à rien, on fait juste nuire et ces personnes-là méritent autant que tous les autres d'avoir des services efficaces et des services à leur image. Ça prend des partenariats pour voir qu'il y a d'autres manières d'intervenir. Il n'y a pas juste

X

Enquêteur

X

Déclarant

d'être assis dans un bureau et de regarder où sont les ressources, on a le droit d'aller marcher dehors et d'innover mais si les intervenants allochtones ne savent même pas par où commencer, qu'ils ne connaissent pas d'intervenants Autochtones et qu'ils ne savent même pas si il y en a, qu'ils ne savent même pas qu'il y a des refuges pour Autochtones, ça rend la communication difficile.

Des pistes de solution...je fais ma maîtrise là-dessus.

Q6 : Sur quoi vous faites votre maîtrise?

R6 : Je suis en communication internationale et interculturelle à l'UQAM, et j'ai passé l'année à étudier à l'UQAC, à Chicoutimi. Il y avait un programme d'intervention et de prévention des dépendances chez les jeunes des Premières Nations. On était deux blanches pour trente Autochtones, c'était cool.

Q7 : Vous étiez la minorité visible?

R7 : Oui, bien visible à part de ça. Mon projet de maîtrise, c'est que je veux travailler à l'adaptation des interventions faites auprès des personnes Autochtones itinérantes à Montréal, alors dans le fond prendre les méthodes d'intervention qui sont Autochtones et faire des ponts avec les pratiques autochtones pour qu'on puisse avoir des services qui sont adéquats pour les Autochtones mais partout à Montréal. Ça prend de la formation et aller voir comment on peut faire pour que les gens soient bien partout. Donc c'est ça ma maîtrise, c'est une grosse job mais ça va aller.

Q8 : Je vous le souhaite. Merci beaucoup. Il y a un point que je ne veux pas oublier, c'est d'avoir votre autorisation de pouvoir utiliser le contenu de votre propos dans le cadre de la Commission.

A8 : Oui.

Q9 : Et est-ce que vous acceptez qu'on vous identifie, que votre nom soit visible?

A9 : Oui, mais j'aimerais peut-être ça par contre de ne pas nommer l'organisme communautaire, parce que de toute façon c'est la même situation dans tous les refuges allochtones, ils ne sont pas super avancés dans l'intervention auprès des Autochtones, parce que sinon j'ai peur que ça me retombe dans la face et je trouverais ça plate d'entacher ma carrière – c'est correct parce que c'est une bonne cause mais je ne sais pas si ça ferait tant de bien à l'organisme de se faire cracher dessus.

X _____

Enquêteur

X _____

Déclarant

Q10 : Ce que je vais faire, c'est que je vais simplement écrire « un refuge à Montréal », je vais le faire généralisé donc ça ne vous fera pas de problèmes et je vais vous dire, d'après moi, ça va aller en dépôt et vous ne courrez aucun risques. Si jamais on voulait rendre ça publique et que vous avez des chances que quelqu'un voit ça, je vous avertis avant c'est certain, on a besoin de votre autorisation. Je vais d'ailleurs vous rappeler pour être certain que vous êtes en accord avec les propos que vous venez de me nommer. On s'assure qu'il n'y ait pas de dangers pour vous éventuellement. J'ai votre autorisation?

A10 : Oui, vous pouvez donner mon nom au complet, il n'y a pas de problèmes.

Q11 : Parfait. Je vous explique encore : je vais prendre le contenu quand même assez rapidement parce qu'on est sur la fin de la commission, et je vais vous rappeler pour valider vos propos. J'ai l'impression qu'on n'ira pas en audiences publiques avec ce témoignage-là, on en a eu beaucoup, mais c'est très pertinent. Ça va augmenter la preuve en tant que quantité, alors c'est parfait et c'est vraiment à propos ce que vous nous avez livré comme témoignage. Je vous redonne des nouvelles assez rapidement.

Fin

X _____
Enquêteur

X _____
Déclarant